

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/185

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par Mme Annie WIEL, Président du 2CV Club des Flandres antenne audomarois « Un Œil dans les rétros »,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : Mme Annie WIEL est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie le dimanche 6 septembre 2026 de 08h00 à 18h00 à l'occasion de la Brocante du centre, place du Capitaine Leveaux.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 24/08/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Yannick DEU.